ADRESSE

DES NIMOIS,

SOLDATS-CITOYENS DE PARIS,

AU RÉGIMENT

DE GUIENNE,

En Garnison à Nîmes.

Case
FRC
359

A PARIS,

1790.

ADRESSE

Des Nîmois, Soldats-Citoyens de Paris, au Régiment de GUIENNE.

En garnison à Nîmes.

BRAVES ET CHERS CAMARADES,

Les Citoyens de Nîmes, établis à Paris et Membres de la Garde Nationale de cette Ville, se réunissent pour vous présenter les

témoignages de leur reconnoissance, de leur estime, et de leur attachement fraternel.

Pénétrés de la plus vive douleur en apprenant les projets funestes préparés par les ennemis de la Constitution, contre nos Concitoyens Patriotes, nous frémissions d'indignation de ce que l'éloignement nous empêchoit de voler à leur secours. Vous nous avez remplacés, chers camarades ; votre Patriotisme a suppléé le nôtre, et nos Concitoyens ont trouvé dans votre courage et dans vos généreux services, la délivrance de leurs maux et du massacre horrible que des scélérats leur préparoient.

Vous ne vous êtes pas laissés surprendre à ce prétexte menteur, par lequel, profanant le nom sacré de la Religion que des hypocrites empruntoient pour abuser un Peuple crédule, ils invitoient les Catholiques à plon-

ger leurs mains dans le sang des Protestans. Vous n'avez vu dans ces légions barbares et soi-disant Catholiques, que des ennemis de la Révolution, qui cherchoient à exciter une guerre civile, et à perdre la Constitution dans les massacres d'une nouvelle St. Barthelemi.

Graces vous soient rendues, chers camarades, pour votre courage éclairé; c'est du Patriotisme et de la liberté que partent les lumières; et des Citoyens libres et des Soldats Citoyens ne se méprendront jamais sur leurs droits et sur leurs devoirs. Agréez, nous vous en conjurons, l'association fraternelle que nous avons l'honneur de vous offrir; unissons-nous pour le salut de la Patrie, le Serment civique nous a déjà liés, malgré les distances qui nous séparent: notre reconnoissance nous attache à vous pour jamais, chers camarades; nous vous en donnons pour garant les larmes de douleur

et d'indignation que nous avons versées au récit des maux de notre Patrie, et les larmes de consolation qui ont coulé aux récits de votre courageux service. Il nous tarde de témoigner ici à ceux d'entre vous qui seront députés à la Confédération Nationale, les sentimens dont nous sommes pénétrés et que nous vous avons exprimés foiblement.

Nous sommes, comme de vrais Citoyens Français, avec cet attachement et une reconnoissance sans bornes.

BRAVES ET CHERS CAMARADES,

A Paris, ce 30 Juin 1790.

Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs,

J. AMALRIC, neveu, *Soldat du bataillon Ste. Opportune.*

VIGUIER, *grenadier du bataillon de l'Oratoire.*

CAZALIS, *grenadier du bataillon de St. Germain-des-Prés.*

CAZALIS, fils, *chasseur du bataillon de St. Germain-des-Prés.*

DURANDI, *grenadier du bataillon des Prémontrés.*

JOURDAN, *chasseur du bataillon de St. André-des-arcs.*

L. DEVILLAS, *capitaine du cinquieme bataillon de la sixieme division.*

GUIL. CASTEL, *soldat du bataillon de St. Eustache.*

PRADEL, neveu, *chasseur du bataillon des Feuillans.*

BONNAUD, *chasseurs du bataillon des Feuillans.*

SOLIÉ, *grenadier du bataillon des Capucins, chaussée d'Antin.*

OZI, *du bataillon des Feuillans.*

COLOMB, *aide major de la cavalerie Parisienne.*

VIALLA, *major du 8me. bataillon 5me. division.*

RIBOT, *sergent du bataillon des Minimes, 2me. bat. de la 5me. division.*

REINAUD, *soldat du bataillon du petit St. Antoine, 3e. bat. 5e. division.*

MERLOT, *soldat du bataillon du petit St. Antoine.*

M. LACHAT, *soldat du bataillon de la Trinité.*

CLEMENT, *caporal dans le bataillon de la Trinité.*

ANTOINE ROUX, *sergent des chasseurs du bataillon de la Trinité.*

CONTE, *soldat du bataillon de St. Germain-l'Auxerrois.*

PIERRE VERDIER, *de St. Honoré.*

ESCUDIER, *caporal du 7e. bataillon de la 2e. division.*

DENIS CHABANEL, *soldat du 3e. bataillon, 6e. division, District des Filles St. Thomas.*

GREGOIRE, *cavalier de l'armée Parisienne.*

J. S. ALMALRIC, *du bataillon de Ste. Opportune.*

DANIEL LOMBARD, *sergent du bataillon St. André-des-Arcs.*

L. FERRE, *soldat du 5e. bataillon de la 3e. division.*